

24 juin 2021 -18:17

Appartient à Conseil des ministres du 24 juin 2021

Covid-19 : compensation pour la SNCB et Infrabel pour les deuxième et troisième trimestres de 2021

Sur proposition du ministre de la Mobilité Georges Gilkinet, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal octroyant une compensation de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les comptes des missions de service public de la SNCB et d'Infrabel pour les 2e et 3e trimestres de 2021.

La SNCB reçoit une compensation de 150 millions d'euros, qui sera transférée en deux parties : 98 millions d'euros au plus tard dans les trois mois qui suivent l'entrée en vigueur du projet et 52 millions d'euros au plus tard le 30 novembre 2021.

Infrabel reçoit une compensation de 18,4 millions d'euros, qui sera également transférée en deux parties : 10,5 millions d'euros au plus tard dans les trois mois qui suivent l'entrée en vigueur du projet et 7,9 millions d'euros au plus tard le 30 novembre 2021.

Le projet est soumis à la signature du Roi.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 21 décembre 2013 fixant les règles provisoires qui valent comme contrat de gestion d'Infrabel et de la SNCB – Compensation de l'impact de la pandémie de Covid-19 sur les comptes des missions de service public de la SNCB et d'Infrabel – 2e et 3e trimestres 2021

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Georges Gilkinet, Vice-Premier ministre et ministre de la Mobilité
Tour des Finances
Boulevard du Jardin botanique, 50
1000 Bruxelles
Belgique
+32 2 220 20 11
<https://gilkinet.belgium.be>
info@gilkinet.fed.be

Benoit Ramacker
Porte-parole (FR)
+32 475 94 06 55
benoit.ramacker@gilkinet.fed.be

Litte Frooninckx
Porte-parole (NL)
+32 499 59 17 74
litte.frooninckx@gilkinet.fed.be